



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
17.03.2008

L'an deux mille huit et le vingt six mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

**Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE-, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mme GALINIER, Mr DELBES, Mme CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Mmes ESPIE, RAHOU, Mr LE ROCH.

N° 08/67

**Absentes excusées :** Mme THUEL, Melle PORTAL.

**Secrétaire :** Mme BERTRAND.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**DESIGNATION DES  
ELUS QUI  
SIEGERONT DANS LA  
COMMISSION  
COMMUNALE  
D'ACCESSIBILITE**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit en son article 46 l'instauration d'une commission communale d'accessibilité pour les communes de plus de 5 000 habitants et plus.

Cette commission doit être composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

La Commission d'accessibilité dresse le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

*Adopté à l'unanimité*

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le secteur transport sera du ressort d'une commission intercommunale puisque cette compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE, pour faire partie de la Commission communale d'accessibilité, les élus suivants :

- Marc DE GUALY
- Malika CHAILLET
- Michel MARTY
- Brigitte DESFARGES-CARRERE

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,